

Enfin, l'association musulmane de Saint-Gratien condamnée !

écrit par Christine Tasin | 30 avril 2017

C'est une nouvelle victoire remportée par Jacqueline Eustache-Brinio, le Maire de Saint-Gratien qui, depuis des années, est dans une partie de bras de fer avec les musulmans.

En 2011 elle s'était battue vaillamment pour ne pas accorder de salle pendant le ramadan à une association musulmane, bataille courageuse qu'elle avait perdue, le juge l'ayant obligée à agir contre sa volonté : *« Une commune ne peut rejeter une demande d'utilisation d'un tel local au seul motif que cette demande lui est adressée par une association dans le but d'exercer un culte », prononce-t-il dans son ordonnance. Le juge considère au contraire que le refus ainsi avancé par la mairie de Saint-Gratien est « manifestement illégal et porte une atteinte grave aux libertés de réunion et de culte qui sont des libertés fondamentales ».*)

Elle avait pourtant démontré, avec le relevé des plaques minéralogiques que la salle était fréquentée par une majorité de musulmans n'habitant pas sa commune...

Le Conseil d'Etat l'avait même condamnée à verser 1000 euros à l'association musulmane...

<http://www.islamophobie.net/articles/2011/08/29/laicite-contre-madame-la-maire-de-saint-gratien-3-0>

Cela n'a pas empêché cette battante de lancer en juin 2016 sur facebook un appel à boycotter les magasins avec des employées voilées.

<http://www.leparisien.fr/argenteuil-95100/vendeuses-voilees-la-maire-de-saint-gratien-appelle-au-boycott-des->

[magasins-08-06-2016-5866901.php](http://www.leparisien.fr/saint-gratien-95210/saint-gratien-les-musulmans-condamnes-a-remettre-leur-pavillon-a-l-etat-initial-26-04-2017-6893076.php#xtor=AD-1481423551)

Et aujourd'hui l'associations des musulmans de Saint-Gratien va devoir casser les aménagements illégaux du pavillon qu'ils ont transformée en mosquée en toute illégalité.

L'association des musulmans de Saint-Gratien (ASMG) et son président, Ali Mecis, vont devoir tout casser : le tribunal correctionnel de Pontoise les oblige à remettre dans l'état initial le pavillon de la rue Massenet, acheté en 2013 pour y créer une mosquée. Des aménagements y ont été entrepris illégalement. Selon la décision du tribunal correctionnel, prononcée ce mercredi en début d'après-midi, ils ont un délai de trois mois pour mener les travaux. Passé ce délai, ils devront verser 100 € par jour.

L'association et Ali Mecis ont été reconnus coupables d'exécution de travaux non autorisés, d'infraction aux dispositions du plan local d'urbanisme, de mise en danger d'autrui et d'obstacle au droit de visite des constructions par les autorités habilitées. Des délits pour lesquels l'association est condamnée à 5 000 € d'amende et Ali Mecis à 1 500€. Les prévenus étaient absents à l'audience ce jour pour prendre connaissance du jugement.

Cette décision va peut-être mettre un terme au bras de fer judiciaire engagé avec la mairie de Saint-Gratien. Lors d'une précédente décision, il y a un an, le tribunal avait ordonné la fermeture des lieux. Une décision dénoncée comme étant « de l'acharnement et de la discrimination » par le secrétaire de l'ASMG.

« Je ne peux qu'être satisfaite que la loi s'applique, de la même manière pour tout le monde », se réjouit Jacqueline Eustache-Brinio, maire LR de Saint-Gratien. « M. Mecis a vendu du vent et du rêve en assurant qu'il allait forcer le destin. Il devra s'expliquer auprès des gens à qui il a menti. Depuis deux ans, la justice me donne raison. »

<http://www.leparisien.fr/saint-gratien-95210/saint-gratien-les-musulmans-condamnes-a-remettre-leur-pavillon-a-l-etat-initial-26-04-2017-6893076.php#xtor=AD-1481423551>